

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 1978

L'Assemblée Générale s'est réunie à 9 heures à l'Ecole Normale Supérieure, 45, rue d'Ulm, Paris (Ve), avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Information et affaires générales
- 2) Statuts et carrières des enseignants
- 3) Défense de l'histoire (enseignement secondaire ; concours) et particulièrement de l'histoire ancienne
- 4) Recensement des D.E.A. intéressant l'Histoire ancienne
- 5) Rapport financier
- 6) Préparation de l'annuaire des Historiens de l'Antiquité
- 7) Organisation du congrès de printemps
- 8) Questions diverses.

Etaient excusés : Mmes et MM. Calvani, Cels, Corbier, Demarolle, Deniaux, Dumont, Foucher, Hiernard, Lasserre, Maurin, Métivier, Patlajean, Rougé, Rouillard, Sanquer.

Etaient présents : Mmes et MM. : F. Aron (M.A., Paris I), J.M. Bertrand (M.A., Paris I), L.R. Bessigneul (A., Nice), D. Bloch (M.A. Nanterre), D. Bonneau (M.C., retraite, Caen), F. Bourriot (P., Lille III), P. Briant (P., Toulouse II) ; M.C. Budischovsky (M.A., Rennes II), P. Cabanes (P., Clermont), J. Christien (M.A., Paris X), M. Christol (M.A., Paris I), Y. Corbier (CNRS), J.-M. David (Ec. Fr. de Rome), P. Debord (M.C., Bordeaux), J. Desanges (M.C., Nantes), F. Dunand (P., Besançon), Y. Duval (Paris XII), R. Etienne (P., Bordeaux III), R. Etienne (M.A. délégué Nanterre, Paris X), P. Fabre (M.C. Brest), A. Fouchard (M.A., Caen), Ed. Frézouls (P., Strasbourg), N. Gauthier (M.C., Caen), M. Humbert (P., Lille II), F. Jacques (M.A., Reims), Y. Janvier (M.A., Orléans), J. Le Gall (P., Paris I), Cl. Lepelley (M.C., Lille III), P. Lévêque (P., Besançon), C. Le Roy (M.C., Caen), M. Mangin (M.A., Dijon), J.P. Martin (C.E., Reims), J. Méléze-Modrzejewski (P., Paris I et E.P.H.E. IVe section), Cl. Mossé (P., Paris VIII), L. Pape (M.C., Rennes II), M. Perrin (M.A., Dijon), Ch. Pietri (P., Paris IV), O. Picard (C.E., Nanterre, Paris X), M.-H. Quet (M.A., Nantes), D. Rebuffat (P., Nantes), A. Rousselle (M.A., Perpignan), J. Sadourny (A., Rouen), M. Sartre (M.A., Tours), Ch. Saulnier (M.A., Paris I), A. Schnapp-Gourbeillon (A., Paris VIII, Vincennes), F. Thélamon (M.A., Rennes II), H. Théliet (M.A., Paris XIII), A. Trancy (M.A., Poitiers), H. Vidal (C.E., Rouen).

Les Associations des professeurs d'histoire Moderne, d'histoire Médiévale et l'APLAES étaient représentées par leurs présidents, respectivement MM. A. Corvisier, B. Guillemain et R. Martin.

1 - Informations générales

Le Président Ed. Frézouls ouvre la séance en rappelant les résolutions du congrès de Strasbourg :

- 1) "Règle du butoir" - maintien assuré d'un poste de cadre A au moins dans toutes les disciplines : Le Ministère refuse de rendre en considération nos demandes.

- 2) Défense de l'histoire ancienne. Le Président rappelle que les membres de la SOPHAU sont priés d'informer le bureau du succès des initiatives menées localement.
- 3) Place de l'Histoire.
 - a) L'histoire ancienne ne paraît pas être sacrifiée dans les différentes licences.
 - b) En ce qui concerne la défense de l'histoire dans le secondaire, des contacts sont en cours.
- 4) a) Pour le congrès préparatoire des historiens français avant le congrès de 1980 à Bucarest, M. Le Gall, au nom du comité français des sciences historiques fait savoir que :
 - M. M. Devèze renonce au projet de pré-congrès en raison du manque de moyens financiers. Il demande aux U.E.R. de verser leur cotisation (150 F par an).
 - Il a adressé à chaque UER une circulaire annonçant le prochain congrès des Sciences Historiques, qui se tiendra à Bucarest du 10 au 17 août 1980. Les rapporteurs français y seront les suivants :
 - I Grands thèmes
 - * (L'Europe de l'Est, ère de convergence des civilisations).
 - * Formes des problèmes de la paix dans l'histoire : rapporteurs pour la France, R. Etienne et J.B. Duroselle.
 - * (Les Etats Fédéralistes et pluralistes).
 - * La Femme dans la société : rapporteur pour la France, Cl. Fohlen.
 - II Méthodologie
 - * Le langage de l'historien : rapporteur pour la France, P. Vidal-Naquet.
 - * (Place et rôle de l'enseignement de l'histoire).
 - * (Problèmes et méthodes de l'histoire rurale).
 - * Démographie, épidémies, écologie : rapporteur pour la France, F. Lebrun.
 - III Parmi les sections chronologiques l'Antiquité est représentée par (Rapports entre Est et Ouest).
Civilisations et Sociétés : rapporteur pour la France, Ch. Pietri
(Prosopographie et histoire sociale pour la République et l'Empire romain) (voir annexe 1).
- b) Une liste circule pendant la séance, où chacun est prié d'indiquer les congrès ou colloques prévus en histoire ancienne d'ici à 1980. Cette liste sera remise à M. Devèze (voir annexe 2).

II - Le Décret du 20 Septembre et la défense des enseignants

Ed. Frézouls constate que le décret du 20 septembre a créé une situation nouvelle et explosive. Il rappelle les démarches effectuées au ministère à l'initiative des médiévistes : le texte adressé au Ministère -qui peut sembler timide, et qu'il serait peut-être souhaitable de reprendre dans le sens d'une protestation plus ferme- mettait cependant l'accent sur les points suivants :

- Il y a danger à faire nommer les assistants par des recteurs.
- Il y a danger à distinguer les fonctions d'enseignement et les fonctions de recherche ; cette distinction est contraire à la définition même de l'enseignement supérieur.
- Le décret, par les modifications horaires qu'il implique, aurait des conséquences extrêmement graves sur l'organisation des enseignements.

L'envoi de ce texte a été suivi d'une audience auprès de M. Luzi, directeur des personnels au Ministère, le 16 novembre. Quatre questions ont été posées par MM. Corvisier, Fohlen, Frézouls et Guillemin, présidents des sociétés d'historiens de l'Enseignement supérieur. M. Luzi en a récusé une dès le début de l'entretien : le problème de la carte universitaire n'est pas de sa compétence.

1) Les Chargés d'Enseignement.

Les Chargés d'Enseignement nommés depuis plus de 10 ans et non inscrits sur la liste étroite redeviendront maîtres-assistants, par l'application d'une règle laissée en sommeil ces dernières années. Cette mesure doit permettre, selon M. Luzi aux 258 docteurs d'Etat maîtres-assistants d'obtenir progressivement des maîtrises de conférences. En 1978, 75 chargés d'enseignement ont été rétrogradés. 313 restent en poste. La règle des 10 ans sera appliquée très strictement, sans prise en considération de la règle du tuteur.

2) L'enseignement du latin et du grec.

La SOPHAU a souhaité que le latin et le grec puissent intervenir pour 20 % dans le D.E.U.G.. Selon M. Luzi, il appartient aux U.E.R. et aux Universités de formuler ces choix et de les appliquer.

3) Sur le décret du 20 septembre.

M. Luzi rappelle que le décret de 1952, appliqué jusqu'ici, ne garantissait aucune sécurité d'emploi aux assistants au-delà des 6 ou 8 ans réglementaires. La circulaire Soisson a maintenu les choses en l'état. Le Ministère témoigne maintenant d'un souci de renouvellement des enseignants visant au rajeunissement du corps universitaire.

Le Ministère met en cause l'attitude "trop libérale" de quelques sections du CCU, pour les inscriptions sur la LAFMA, en précisant que l'histoire n'est pas en cause. Il semble avoir décidé de rendre obligatoire une période précaire au début de la carrière des assistants dont "les bons sortiraient tête haute".

M. Luzi annonce la transformation d'environ 2 000 nouveaux postes d'A. en M.A., précise que les agrégés inscrits sur la LAFMA devraient pouvoir bénéficier d'un contingent spécial d'un millier de postes, mais souligne que tous les assistants inscrits sur la LAFMA n'obtiendront pas pour autant un poste de MA.

2300 demandes d'inscription ont été déposées pour la prochaine session du CCU. Le Ministère juge le CCU trop laxiste dans son ensemble, mais s'engage à tenir compte de "la valeur du label décerné par telle ou telle section".

En ce qui concerne les accroissements d'horaires, l'horaire lourd (15 h.) ne serait appliqué qu'aux assistants non inscrits sur la LAFMA. D'ici la fin du mois de Juin 1979, le Ministère procéderait à un examen de l'ensemble des assistants en exercice. Ceux dont les noms auraient été retenus en 1978/79 pour une transformation ultérieure ne seraient pas soumis à un service lourd à la rentrée d'Octobre 1979 ; pour tous les autres le décret serait appliqué.

Sur ce point interviennent les présidents P. Cabanes et P. Lévêque.

- P. Cabanes rappelle la lettre du 27 novembre de Madame le Ministre aux Présidents d'Universités, donnant des assurances sur le sort des assistants inscrits sur la LAFMA ; il précise que, si, en conférence privée à la fin novembre, M. Luzi a bien promis de transformer 992 postes pour les assistants agrégés littéraires inscrits LAFMA, cette mesure n'a pas été retenue par les Ministères des Universités et des Finances, en raison de ses incidences financières.

Les perspectives de transformation sont donc seulement les suivantes :

600 transformations d'Assistants en M.A. en 1979

1200 transformations d'Assistants en M.A. en 1980.

- Ed. Frézouls note que M. Luzi semblait de bonne foi à propos des 992 postes, quoique résolu à appliquer la politique définie par le Ministre dans une perspective de renouvellement du corps. Il estime que le combat doit porter sur le nombre des postes transformés et s'opposer au passage à 15 heures de l'horaire, pour quelque collègue que ce soit.

- E. Lévêque souligne qu'A. Saunier Seïté fait pression sur les sections du CCU pour réduire le nombre d'inscrits sur la LAFMA en 1979, et rappelle que les nombreuses lettres du Ministère n'ont aucune valeur juridique et ne peuvent valoir contre le décret du 20 septembre.

Il affirme que la situation est très menaçante en ce qui concerne l'établissement d'une carte universitaire et l'accroissement des services des enseignants du supérieur.

Il souligne l'importance de la motion unanime votée par les Présidents d'Universités ; mais précise cependant que les Présidents n'ont obtenu aucun engagement et qu'il faut dès à présent préparer une riposte massive.

- Ed. Frézouls réaffirme qu'il faut s'opposer à toute application du texte en ce qui concerne les horaires : il serait inacceptable qu'un seul de nos collègues fasse 15 heures. Il note que M. Luzi a affirmé que l'attitude du CCU refusant le numerus clausus avait seule contraint le Ministère à précariser les carrières, et que cette mesure ne visait pas particulièrement le corps enseignant, mais entraînait dans une politique globale du gouvernement en faveur de la mobilité de l'emploi.

4) Projets du Ministère sur "la nuit du 4 août".

M. Luzi a donné l'assurance que ne seraient pas modifiés les horaires hebdomadaires des enseignants. Il est cependant possible qu'on les calcule par exemple du 1er octobre au 30 juin. Les enseignants des lettres, sciences humaines et juridiques jouissent d'un statut privilégié par rapport aux scientifiques, médecins et pharmaciens. Ed. Frézouls pense, à titre personnel, que la modification des horaires préparée par le Ministère ne saurait comporter une majoration très importante ; il lui semble prématuré de se mobiliser sur ce point.

M. Luzi a enfin précisé que selon le Ministère les divers cadres d'enseignants des Universités pourraient se répartir comme suit : cadre A : 40 % ; cadre B : 60 %, dont 40 à 45 % de M.A. et 15 à 20 % d'A. - ce qui donnerait aux assistants inscrits sur la LAFMA des chances raisonnables de pérennisation.

Selon M. Luzi, le texte de la loi-cadre en préparation viserait surtout "à mettre en ordre ce qui est cahotique", et à faire sauter le verrou existant entre les catégories de Maître de Conférences et de Professeur.

Un débat s'instaure sur ce point, où interviennent P. Lévêque, R. Martin, R. Etienne, J. Méléze-Modrzejewski, P. Briant, P. Cabanes, Ch. Pietri, M. Christol, F. Aron, Cl. Lepelley et Ed. Frézouls. Selon P. Lévêque, on ne peut faire confiance aux affirmations de M. Luzi ni transformer la SOPHAU en porte-parole du Ministère. Madame le Ministre a dit en présence de M. Luzi : "Je multiplierai vos services par 3 ou 4 et personne ne fera moins de 12 heures de cours".

Martin : les mêmes réponses ont été données à l'A.P.L.A.E.S. qui a fait, sans succès, de nombreuses démarches pour obtenir des garanties ; on tiendrait compte cependant du nombre de thèses dirigées dans le calcul de l'horaire des professeurs.

P. Cabanes : le Ministère minimise l'importance des activités de recherche des enseignants du supérieur et vise à les discréditer dans l'opinion publique, alors que l'activité d'un professeur, enseignement et recherche, forme un tout.

Ed. Frézouls, se faisant l'avocat du diable, craint que l'opinion publique ne nous soit guère favorable. Elle n'imagine la recherche qu'en laboratoire et ignore que le service hebdomadaire d'un enseignant est très variable selon qu'il assume ou non des directions de travaux, des activités administratives archéologiques, la direction d'un centre de recherche, etc.

D'autre part nous patissons du fait que certains collègues s'absentent en missions sans récupérer leurs cours, ou font un grand nombre d'heures complémentaires.

J. Méléze-Modrzejewski précise qu'il faudrait éviter d'imiter les pays voisins où le service d'un enseignant est de 8 heures en Allemagne, 6 à 7 heures en Suisse.

Un certain nombre de propositions se dégagent de la discussion

- Présenter dans la presse régionale les activités universitaires (à l'exemple de Clermont-Ferrand, une demi-page tous les samedis).
- Réaffirmer la nécessité d'une recherche non rentable.

Ch. Pietri intervient longuement sur ce point en précisant qu'il s'agit d'un problème de politique générale. Il souligne :

- qu'il ne faut pas se laisser abuser par le renouvellement de nos interlocuteurs ;
- qu'il faut obtenir des assurances sur les conditions dans lesquelles se fera la titularisation des maîtres-assistants docteurs en maîtres de conférences ;
- qu'il faut défendre les maîtrises de conférences, éviter qu'elles ne soient versées dans un pot commun comme le laisse entendre un texte du B.O., et redistribuées par université. Il rappelle la nécessité de la règle du butoir au moment de la rétrogradation des chargés d'enseignement ;
- il juge absolument indispensable de connaître la carte universitaire élaborée dans le secret au Ministère ;
- il se refuse à accepter l'idée que des collègues littéraires puissent considérer leurs assistants comme des "étudiants avancés" et demande que les sociétés de spécialistes, intervenant à qualité, obtiennent une modification du texte de la loi

sur ce point ;

- il estime scandaleux que le Ministère demande aux Universités de présenter de nouvelles demandes d'habilitation pour l'enseignement du 2e cycle.
- il souhaite que nous affirmions hautement notre statut de chercheurs et défendions l'existence d'une recherche sans profit immédiat. Il propose que nous présentions ces recherches devant l'opinion publique (émissions T.V., conférences, etc.).

M. Christol, évoque la question du CCU : la section des historiens ne serait pas jugée laxiste par le Ministère, mais celui-ci n'en essaiera pas moins de faire jouer à cette instance le rôle de tribunal ou de centre de tri ; rôle dangereux qu'il faut officiellement récuser.

R. Etienne estime que, si le Ministère se croit autorisé à demander cela au CCU, le CCU doit refuser d'endosser pareille responsabilité et démissionner. Il a à juger des qualités scientifiques des candidats, non à fixer le nombre des postes. Le CCU n'est pas un jury de concours. Il rappelle que, par le passé, la section d'histoire du CCU a déjà refusé de dépasser le mandat qui lui était imparti et se considère, avec tous ses collègues, comme humilié par les accusations de Madame le Ministre des Universités.

P. Cabanes rappelle la règle de la fonction publique selon laquelle l'inscription sur une liste d'aptitude ne donne pas droit à un poste : il n'y a donc pas lieu de faire jouer au CCU le rôle de jury.

P. Briant refuse qu'on réintroduise la notion de numerus clausus au CCU et demande que la section d'histoire prenne position clairement sur ce sujet lors des prochaines réunions.

R. Martin compare le processus qui s'amorce à ce qui s'est passé lorsqu'il y a eu plus de licenciés que de postes d'enseignants dans le secondaire : on a créé le CAPES. Il faut que les sections du CCU refusent de céder aux pressions ministérielles. Nous devons nous-mêmes élaborer des solutions à ce problème, mais il n'est pas possible de faire confiance à M. Luzzi sur ce point.

R. Etienne rappelle la réussite du "courrier du CNRS" et du service de relations internationales. Il souhaite la création d'un "courrier de la recherche universitaire" et propose que nous déposions une demande en ce sens au Ministère des Universités.

Ch. Pietri note que les lignes générales de la politique ministérielle sont claires : elles consistent à créer une structure concurrente par rapport au CNRS : la mission de la recherche. Cette mission serait composée de 20 personnes, désignées et non élues, dont un seul historien. Elle gérerait les recherches de toutes les universités. Or les enquêtes et les programmes dans les disciplines littéraires ne peuvent être que parcellaires. Il précise son hostilité à "cette mission de la recherche" et constate que la scission entre Sciences Humaines et Sciences Exactes s'aggrave.

M. Christol souligne, comme Ch. Pietri, que la politique ministérielle de la recherche est scandaleuse : tout se décide dans le cabinet des directeurs scientifiques ; les commissions du CNRS n'ont qu'un rôle consultatif.

P. Lévêque affirme que c'est un problème d'une gravité exceptionnelle que le désaisissement des commissions du CNRS. Il note que le projet de réforme du CNRS va accentuer les défauts du système. Les commissions ne seraient que des divans psychanalytiques pour enseignants, coiffées par des instances décisionnelles nommées. Tout s'alignera, par des procédés contraires à la démocratie universitaire, sur la mission de la recherche. Il prévoit une dégradation.

Quelques propositions d'action sont formulées

Ed. Frézouls suggère une action auprès des parlementaires.

Cl. Lepelley souhaite que nous tentions une intervention auprès de M. Deillon et réalisons un front commun des historiens.

F. Aron rappelle qu'il y a des groupes d'études à la chambre des députés et un responsable de la carte universitaire. Il souhaiterait que l'on demande un rendez-vous aux divers groupes, plutôt que d'envoyer des lettres inutiles. Il note aussi que le parlement n'est pas le cœur de la vie politique nationale, qu'il existe à l'assemblée une majorité persuadée du contraire de tout ce que nous avons affirmé

dans la matinée, que les interventions de Mme Saunier Seïté sont toujours soulignées par un tonnerre d'applaudissements. Nous devons retenir quatre orientations : 1) exiger le maximum de clarté dans les propos de l'interlocuteur -le Pouvoir ; 2) peser les degrés de résistance et d'unité des diverses instances ; 3) nous battre pour les postes dans chaque Université en prenant des initiatives individuelles dans les divers conseils ; 4) poser le problème de la fonction des intellectuels dans la société. Il nous appartient de montrer que les universitaires servent à quelque chose.

Ed. Frézouls : la politique universitaire du Ministre consiste à maintenir le plus longtemps possible les jeunes dans une situation de "non-chômage".

Martin propose de rédiger un texte sur la fonction de l'Université, commun aux historiens et aux spécialistes de langues anciennes.

P. Cabanes affirme que notre discipline, pour survivre, doit être présente dans le programme de la tranche C de chaque université. Il reprend la proposition d'effectuer des démarches auprès des parlementaires au niveau régional, en dénonçant les méfaits de la carte universitaire, et souhaite que la SOPHAU intervienne auprès des groupes parlementaires et soit reçue, comme le bureau des présidents, par les commissions parlementaires des affaires culturelles.

P. Lévêque souhaite que l'on agisse le plus vite possible auprès du groupe parlementaire des affaires culturelles et explique à la demande de J.-M. Bertrand ce que représente la tranche C : les crédits de recherche sont divisés en tranche A : frais généraux ; tranche B : crédits accordés aux recherches associées au CNRS ; tranche C : recherches nouvelles, indifférenciées. Les crédits B devraient disparaître. Pour obtenir des crédits de la tranche C, il faut établir un programme cohérent, présenter des recherches déjà effectuées, contrôlables, s'organiser et si possible s'associer au CNRS. Il souligne la nécessité d'agir dans les deux directions pour attirer des crédits et améliorer l'image de marque du centre de recherche auquel on appartient.

5) Défense de l'Université de Vincennes

Cl. Mossé évoque les difficultés de l'Université de Vincennes. La ville de Paris voulant récupérer le terrain, après les dix années prévues, le Ministère a décidé de transférer l'Université de Vincennes dans les locaux de l'IUT de Saint Denis. De nombreuses oppositions se sont fait jour au conseil général. Le Ministère souhaite démanteler la seule université qui ait été ouverte aux étudiants non bacheliers. Elle propose aux membres de la SOPHAU le texte soumis par le Conseil de l'Université de Vincennes aux collègues français et étrangers et que plusieurs collègues anglais et italiens ont déjà signé. Elle précise que le texte sera publié dans "Le Monde".

Ed. Frézouls s'interroge sur l'opportunité de garder seulement une partie du texte, la plus incisive.

F. Aron pense au contraire qu'il faut adopter le texte intégral. La motion : "Sauver Vincennes" est adoptée par 48 voix contre 1 voix et 2 abstentions (voir annexe 3).

III - Défense de l'histoire et en particulier de l'histoire ancienne dans l'enseignement secondaire

Ed. Frézouls rappelle les questions posées :

- place de l'histoire dans les programmes
- problèmes des manuels
- recyclage des maîtres
- contacts avec les associations de parents d'élèves.

Cl. Lebelley donne les informations suivantes : selon des contacts officiels auprès du Ministre Beullac, le concours d'agrégation n'aurait lieu désormais que tous les deux ans, et le CAPES serait supprimé. On recruterait les agrégés au fur et à mesure des mises à la retraite. En 1979, il n'y aurait que 50 postes au concours pour l'agrégation d'histoire.

R. Etienne précise que Beullac a démenti cette nouvelle, officiellement, à Bordeaux le 14 décembre 1978.

Cl. Levelley et J. Méléze-Modrzejewski évoquent les contacts établis avec les Associations de parents d'élèves et souhaitent que des relations plus étroites s'établissent entre la SOPHAU et l'Association des historiens et géographes.

Cl. Levelley évoque le problème des manuels (carences, lacunes, erreurs manifestes).

Ch. Pietri mentionne les contacts directs établis à titre individuel par des enseignants d'histoire ancienne des Universités et les parents d'élèves ou enseignants de lycées parisiens, devant des auditoires nombreux et attentifs (MM. Cl. Nicolet, F. Robert, M. Humbert, P. Grimal, Ch. Pietri, P. Vidal-Naquet). Des réunions au centre Beaubourg auxquelles participait Ch. Pietri ont rassemblé le président de l'Association des Historiens et Géographes, des auteurs de manuels et les parents d'élèves. Ch. Pietri souhaite que la SOPHAU prenne contact avec la Société des Agrégés en Sciences Sociales, pour obtenir qu'un programme d'histoire plus important figure à ce concours. Il souhaite que l'idée lancée par M. Devèze d'un congrès sur l'enseignement de l'histoire, avec émission télévisée, soit réalisée. Il affirme que les manuels peuvent être refondus d'ici un an.

C. Le Roy souhaite voir mettre au premier plan des préoccupations des universitaires la formation des enseignants du secondaire. Quelques universités jusqu'ici ont tenté des expériences : Grenoble, Nanterre, Toulouse...

P. Cabanes souhaite que soit décidée au niveau national la formation permanente des enseignants du secondaire, des PECC, et qu'elle soit assurée localement par les diverses universités.

Y. Duval souligne que les cycles de formation ne sont pas inclus dans les horaires de travail et que les enseignants du secondaire réclament pour assister aux journées de formation des décharges d'horaires, qui ne leur ont pas été accordées jusqu'ici.

P. Briant mentionne les expériences réalisées à Toulouse, réussies les années précédentes qui ne peuvent se poursuivre en 1978/1979 à la suite du refus du Rectorat.

J. Christien évoque le cas des enseignants de physique qui ont vu remplacer leur heure de décharge en une demi-heure, pour écouter les inspecteurs généraux avant de retransmettre eux-mêmes la bonne parole à leurs collègues.

L. Pape déplore la dégradation du recrutement des enseignants du secondaire par suite de l'immigration de tous les instituteurs, de niveau médiocre en histoire. A Rennes, ils font, par groupes de 10, un stage de 6 semaines à l'Ecole Normale, où ils suivent un cours de 1h30 d'histoire ancienne.

J. Christien et M. Sartre souhaitent que des relations plus régulières soient établies localement entre les enseignants de l'université et l'association des historiens et géographes pour obtenir avec l'appui des parents d'élèves des crédits de formation pour les instituteurs et PECC.

R. Etienne conseille de s'appuyer sur les revendications du SNI, qui réclame une formation universitaire pour les instituteurs jusqu'au DEUG.

IV - Annuaire des historiens. Recensement des D.E.A.

M.-H. Quet fait le point sur la confection de l'annuaire : 100 fiches sont parvenues à ce jour au secrétariat, malheureusement le plus souvent manuscrites et incomplètes. Après correction, elles seront dans un premier temps dactylographiées, photocopiées, brochées et distribuées sous cette forme à tous les membres de la SOPHAU ayant acquitté leur cotisation.

Elle donne lecture de la liste des D.E.A. existant dans les diverses Universités, établie à partir des réponses des collègues (voir annexe 4), à compléter. Pour la liste des ERA Ed. Frézouls suggère que l'on consulte l'annuaire du CNRS.

V - Rapport Financier

J. Christien présente le rapport financier (voir annexe 5) et souligne qu'elle n'a reçu des 160 membres de la SOPHAU que 98 cotisations. Quelques collègues ne règlent leurs cotisations qu'un an sur deux. Sur proposition du bureau, la cotisation de 1979 est portée à 50 F par une décision unanime.

VI - Le congrès de printemps

Ed. Frézouls transmet l'invitation de l'Université de Nice, pour le week-end de Pentecôte (2 au 4 Juin 1979) et propose pour le colloque scientifique le thème : "Implantations et activités urbaines dans la Gaule méridionale".

Quelques collègues soulignent que la Côte d'Azur est impraticable à la Pentecôte ; il apparaît cependant que cette date est la seule possible.

VII - Les revues d'histoire ancienne

P. Debord annonce que la REA a rattrapé son retard ; les deux fascicules de 1978 sont en placards. Il demande à tous les collègues de la SOPHAU de renouveler leur abonnement et les remercie de leur collaboration. Il souhaite lancer des chroniques spécialisées régulières.

Ed. Frézouls annonce la publication du t. III de Ktéma. Le colloque sur la Frontière de Mai 1978 paraîtra dans le prochain volume.

P. Lévêque rappelle que le tome IV des Dialogues d'histoire ancienne paraîtra en décembre 1978.

R. Martin évoque les relations nouées par l'APLAES avec les organismes et associations étrangères d'enseignants de langues et civilisations anciennes. La France est le seul pays où l'histoire, les langues et la littérature anciennes soient séparées. Les interlocuteurs étrangers souhaiteraient voir se constituer une association de la Grande Europe de tous les spécialistes de l'Antiquité. Une réunion est prévue pour le deuxième dimanche de mai, à laquelle l'APLAES invite très cordialement la SOPHAU à participer. L'adhésion de la SOPHAU à l'association internationale en cours de formation est votée à l'unanimité moins une voix.

La séance est levée à 13 heures.